

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE ET LOIRE
Siège : place Gérard Genevès - BP 531 - 71010 MACON CEDEX

=====
Mandature 2011 - 2015

BUREAU

PRESIDENT	:	Bernard ECHALIER
1^{ER} VICE-PRESIDENT	:	Antoine DIAZ
VICE-PRESIDENT	:	Michel ALAINE
VICE-PRESIDENT	:	Joël PAUCHARD
VICE-PRESIDENT	:	Gérard MOREL
VICE-PRESIDENT	:	Yves TOITOT
VICE-PRESIDENT	:	Gilles PENET
SECRETAIRE	:	Alain THOUVENOT
TRESORIER	:	Jean-Pierre RIFFIER
TRESORIER Adjoint	:	Sylvie BOUILLARD
ASSESEUR	:	Vincent LONGUEVILLE
ASSESEUR	:	Patrick DEPELLEY
ASSESEUR	:	Philippe GIRARD
ASSESEUR	:	Jean-Claude LAJUGIE

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Philippe ANCIAUX - Jean-Paul BARBEY - Christine BARD-BOUILLON - Jean-Luc BARNAUD - Charles BECKER - Marc BENNER - Vincent BOULLAY - Jean-Pierre BRETON - Christine BUATOIS - Thierry BUATOIS - Sandrine CHAINARD - Michel CHAMBREUIL - Alain CHANDIOUX - Alphée DELECLUSE - Roger DONGUY - Christian FOURGEOT - Catherine FOURNET - Pierre GARMIER - Alain GAUTHEY - Pascal GIRARDOT - Hervé JUILLET - Pierre MARSAGLIA - Patrick MONARD - Alain MOREAU - Guy OEILLET - Michel PERCHE - Pierre PETITJEAN - Jean-Jacques REMILLY - Philippe ROUBALLAY - Alexandre VION - Mansour ZOBERI -

MEMBRES ASSOCIES

Paul ALEXANDRE - Roland BACHELARD - Pascal BERTOLINI - Sylvie BOUDOT - Nathalie BRUNEL - Patrick BURDY - Jacques CHARVET - Yann CHEVAUCHET - Edouard CHOPLAIN - Bernadette de SAINT JEAN - Pascal DUMONT - Nathalie DURAND - Stéphane GIRAUD-CARRIER - Evelyne GROS - Jacques LACROUTE - Ginette PATISSIER - Pascale PIERRE - Alain RAQUIN - William ROUSSOT - René TABAKIAN

Directeur général : Pascal LEYES

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I – Intervention liminaire du Président	5 à 6
1.1 – <i>Intervention du Président.....</i>	<i>5 à 6</i>
1.2 – <i>Faits marquants des activités des services depuis l'assemblée générale du 28 novembre 2011</i>	<i>6</i>
1.3 – <i>Présentation audiovisuelle des objectifs de la mandature 2011-2015.....</i>	<i>6</i>
II – Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2011	6
III – CCI de la région Bourgogne	6 à 8
3.1 – <i>Processus d'évolution de la régionalisation</i>	<i>6 à 7</i>
3.2 – <i>Schémas sectoriels régionaux : intervention de Benoît de CHARETTE.....</i>	<i>8</i>
IV – DELIBERATIONS.....	8 à 15
4.1 – <i>E.S.C. Dijon Bourgogne : demande de subvention au titre de 2011.....</i>	<i>8 à 9</i>
4.2 – <i>Subvention aux Tribunaux de Commerce et aux associations de Magistrats Consulaires du département pour l'année 2012</i>	<i>9 à 10</i>
4.3 – <i>Subvention aux organisations interprofessionnelles départementales</i>	<i>10</i>
4.4 – <i>Dématérialisation des formalités internationales : tarification</i>	<i>10 à 11</i>
4.5 – <i>Convention avec l'ADEME et le Conseil Général de Saône-et-Loire pour la Prévention des déchets.....</i>	<i>11 à 12</i>
4.6 – <i>Convention avec l'association EGEE pour la mise en place du parrainage des créateurs d'entreprises</i>	<i>12 à 13</i>
4.7 – <i>Bourgogne Sud Activ : signature de la convention de financement pour l'année 2012.....</i>	<i>13 à 14</i>
4.8 – <i>Nomination d'un nouveau membre de la Commission Consultative des Marchés Publics.....</i>	<i>14</i>
4.9 – <i>Atelier maintenance au Port Sud de Chalon : plan de financement</i>	<i>14 à 15</i>
V – ACTIVITES CONSULAIRES.....	16 à 21
5.1 – <i>Commission Commerce et Services aux Particuliers des 23 janvier et 19 mars 2012.....</i>	<i>16 à 17</i>
5.2 – <i>Commission Industrie Services aux entreprises et environnement du 21 février 2012.....</i>	<i>17 à 18</i>
5.3 – <i>Commission Information Economique du 1^{er} mars 2012.....</i>	<i>19 à 20</i>
5.4 – <i>Commission Formation Professionnelle et Emploi du 7 mars 2012.....</i>	<i>20 à 21</i>
VI – QUESTIONS DIVERSES : INFORMATIONS.....	22 à 24
6.1 – <i>Appels d'Offres et marchés publics.....</i>	<i>22 à 23</i>
6.2 – <i>Subventions accordées par la CCI depuis la dernière Assemblée Générale</i>	<i>23</i>
6.3 – <i>Désignations complémentaires dans les Commissions, associations, syndicats et sociétés</i>	<i>24</i>
VII – CONCLUSION.....	25 à 26
7.1 – <i>Intervention de Benjamin GRIVEAUX, représentant Arnaud MONTEBOURG, Président du Conseil Général</i>	<i>25</i>
7.2 – <i>Intervention de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire</i>	<i>25 à 26</i>

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 19 MARS 2012 A CHALON-SUR-SAONE**

SOUS LA PRESIDENCE de Bernard ECHALIER, PRESIDENT

EN PRESENCE DE :

- François **PHILIZOT**, Préfet de Saône-et-Loire
- Benjamin **GRIVEAUX**, représentant Arnaud **MONTEBOURG**, Président du Conseil Général de Saône et Loire

Etaient présents :

Membres titulaires :

Mmes : Christine **BARD-BOUILLON** - Sylvie **BOUILLARD** - Christine **BUATOIS** - Sandrine **CHAINARD** - Catherine **FOURNET**

MM : Michel **ALAINE** - Jean-Philippe **ANCIAUX** - Jean-Paul **BARBEY** - Jean-Luc **BARNAUD** - Charles **BECKER** - Marc **BENNER** - Jean-Pierre **BRETON** - Michel **CHAMBREUIL** - Alain **CHANDIOUX** - Patrick **DEPELLEY** - Antoine **DIAZ** - Bernard **ECHALIER** - Christian **FOURGEOT** - Alain **GAUTHEY** - Philippe **GIRARD** - Pascal **GIRARDOT** - Hervé **JUILLET** - Jean-Claude **LAJUGIE** - Vincent **LONGUEVILLE** - Gérard **MOREL** - Joël **PAUCHARD** - Gilles **PENET** - Pierre **PETITJEAN** - Jean-Jacques **REMILLY** - Jean-Pierre **RIFFIER** - Alain **THOUVENOT** - Yves **TOITOT** - Alexandre **VION** - Mansour **ZOBERI** -

Membres associés :

Mmes : Sylvie **BOUDOT** – Nathalie **BRUNEL** – Bernadette de **SAINT JEAN** – Evelyne **GROS** – Ginette **PATISSIER** – Pascale **PIERRE** -

MM : Yann **CHEVAUCHET** – Edouard **CHOPLAIN** – Pascal **DUMONT** – Jacques **LACROUTE** – Alain **RAQUIN** – William **ROUSSOT** – René **TABAKIAN**

Conseillers Techniques :

- Jean-Claude **ROUSSEAU**, Président du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône
- Pierre **ROYER**, Directeur Départemental des Finances Publiques
- Pierre-Marie **REVEL**, Directeur Départemental de la Banque de France
- Jean-François **BEAUCAMP**, Directeur de la Banque de France de Chalon-sur-Saône

Commissaire aux comptes :

- Thierry **RIZZA**

Directeur général Honoraire :

- Claude **PATARD**

Participaient également :

- Benoît de **CHARETTE**, Président de la CCIR Bourgogne
- Jacques **CHARLOT**, Directeur général de la CCIR Bourgogne

Permanents :

Pascal **LEYES**, Directeur général, Christian **BIEVRE**, Michel **CARADOT**, Dominique **HANNOT**, Martine **HERNANDEZ**, Rémi **JOUANNEAU**, Françoise **MATHIEU-HUMBERT**, Marie-Anne **PATISSIER**, François **TERRADE**, Patricia **TISSOT**.

Etaient excusés ou absents :

Membres titulaires :

MM : Vincent **BOULLAY** - Thierry **BUATOIS** - Alphée **DELECLUSE** - Roger **DONGUY** - Pierre **GARMIER** - Pierre **MARSAGLIA** - Patrick **MONARD** - Alain **MOREAU** - Guy **ŒILLET** - Michel **PERCHE** - Philippe **ROUBALLAY**

Membres associés :

Mme : Nathalie **DURAND**

MM : Paul **ALEXANDRE** – Roland **BACHELARD** – Pascal **BERTOLINI** – Patrick **BURDY** – Jacques **CHARVET** – Stéphane **GIRAUD-CARRIER**

Président Honoraire :

Jean-Pierre **LABRUYERE**

Etaient également excusés :

- François **PATRIAT**, Président du Conseil Régional de Bourgogne
- Marcel **CHIFFLOT**, Président de la la Section Saône et Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat De région Bourgogne
- Jean-François **CHOPIN**, Président du Tribunal de Commerce de Mâcon
- François **BOURGUIGNON**, Inspecteur d'Académie
- Christian **DECERLE**, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire
- Monique **NOVAT** , Directrice Interrégionale de Voies Navigables de France

I – INTERVENTION LIMINAIRE DU PRESIDENT

1.1 - Intervention du Président

« Avant d'entamer les travaux de notre Assemblée Générale, je voudrais saluer plus particulièrement deux de nos collègues dont les mérites ont été récompensés.

Evelyne GROS a reçu l'insigne de Chevalier dans l'ordre du Mérite pour ses engagements actifs, d'abord dans le milieu associatif ou au Conseil Municipal, puis au Pays de la Bresse Bourgogne, à l'association Zoom entreprises, ou encore à Bresse Initiative.

Mansour ZOBERI, quant à lui a reçu les insignes de chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques pour son implication dans l'accompagnement des jeunes en milieu associatif et scolaire.

Aux félicitations pour ces belles récompenses à nos deux collègues, je me permettrai d'ajouter notre reconnaissance et nos remerciements pour leur implication active et assidue aux travaux de notre Chambre.

Entre crises et campagne électorale je vous accorde que le contexte dans lequel évoluent nos entreprises aujourd'hui n'est pas des plus tranquilles.

En langage journalistique la campagne électorale pourrait s'apparenter à un marronnier, c'est-à-dire un évènement **récurrent et prévisible**.

Les crises, qu'elles soient politiques, économiques, financières ou encore de confiance, sont des ruptures d'équilibre quelquefois **prévisibles** mais malheureusement souvent **récurrentes**.

Notre CCI n'est pas l'endroit pour s'immiscer dans la campagne électorale mais nous devons faire preuve d'efforts, d'imagination et de réactivité pour jouer notre rôle d'appui aux entreprises face aux crises.

Parce qu'il a trop souvent « la tête dans le guidon », le chef d'entreprise n'a pas toujours la possibilité de se projeter pour rentabiliser et pérenniser son activité.

Partant du constat qu'innover n'est pas le contraire de produire, que circuit court n'est pas le contraire de valorisation, que concurrent n'est pas le contraire de partenaire, que sous-traitant n'est pas le contraire de donneur d'ordres, nous devons mettre en œuvre une stratégie partenariale anticrise qui localement peut déjà s'appuyer sur deux méthodes : **la convergence et la proximité**.

- ✓ **la convergence** pour le partage de compétences et de savoir-faire, la recherche et l'innovation, l'expérimentation, l'identification de nouveaux besoins, l'exploration de nouveaux marchés, la coopération entre l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et le commerce ...
- ✓ **la proximité** pour le partage de moyens, les actions d'animation ou de promotion collective sur un bassin ou sur un thème, la communication territoriale ...

Si ces méthodes se développent au sein des filières, des UCIA, des groupements thématiques ou géographiques d'entreprises, elles ont aussi besoin pour se développer de l'implication forte de notre Chambre ou de partenariat avec les autres chambres consulaires et les collectivités.

Les 23 conseillers entreprises de notre Chambre, répartis sur l'ensemble de la Saône-et-Loire, sont à votre disposition pour vous accompagner individuellement ou collectivement. Ces équipes de terrain sont à votre service dans les domaines du commerce, de l'industrie, de l'environnement énergie et sécurité, du commerce international, de la transmission reprise d'entreprise ou encore de la formation continue. **N'hésitez pas à les contacter.**

Autre façon de promouvoir nos savoir-faire et nos territoires, je voudrais remercier ici les entreprises de Saône-et-Loire qui participent à l'opération « **ENTREZ DANS L'ENTREPRISE** » qui aura lieu vendredi et samedi prochains. Une centaine d'entreprises de Côte d'Or et de Saône-et-Loire ouvrent leurs portes cette année et je vous invite à leur rendre visite.

Pour finir et pour illustrer de façon concrète ce que l'on peut faire pour accompagner le développement des entreprises, je vous rappelle que **l'inauguration de la grue Aproport** aura lieu jeudi 22 mars 2012.

Cet investissement qui permet le chargement ou le déchargement de tous types de produits renforce la vocation du port de Mâcon de plate-forme multimodale en optimisant la logistique entre le ferroviaire, le fluvial et la route dans une logique de développement durable au service de l'Economie de notre territoire ».

1.2 – Faits marquants des activités des services depuis l'assemblée générale du 28 novembre 2011

Michel CARADOT, Directeur de l'Information économique et de la Communication, présente les actions et faits marquants des différents services de la CCI, depuis le 28 novembre 2011.

1.3 - Présentation audiovisuelle des objectifs de la mandature 2011-2015

Le film vidéo du programme de mandature de la CCI de Saône-et-Loire « Ambitions 2015 » est présenté à l'Assemblée.

Le Président rappelle que ce film est un outil de communication à l'attention des élus, des entreprises et des partenaires de la CCI, mais il est avant tout destiné à l'ensemble des collaborateurs afin de leur permettre de s'appropriier le plan de mandature et d'en comprendre sa déclinaison opérationnelle, au niveau régional et au niveau local.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 NOVEMBRE 2011

Après s'être assuré que le quorum était atteint, le Président ECHALIER soumet à l'approbation des membres, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28 Novembre 2011.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

III – CCI DE LA REGION BOURGOGNE

3.1 – Processus d'évolution de la régionalisation

Rapporteur : Bernard ECHALIER

L'organisation régionale des CCI de Bourgogne est maintenant engagée. La réforme a donné des rendez-vous importants. Le prochain est, bien sûr, celui de la gestion régionale des personnels au 1er janvier 2013. Mais dès 2011, avec la mise en œuvre du nouveau mode de scrutin et 2012 la réforme est entrée en application.

Des élus régionaux

Il faut tout d'abord rappeler que les élus de la CCIR représentent chacun des quatre départements de la Bourgogne, mais sont engagés dans des projets et des objectifs régionaux. C'est pour cela que la procédure des schémas sectoriels est importante puisqu'elle construit la stratégie régionale de notre action.

Un travail régulier

Le Bureau de la CCIR qui associe deux représentants de chaque CCIT se réunit chaque mois pour faire le point sur l'ensemble des dossiers régionaux.

Ces réunions de Bureau sont préparées par les Directeurs Généraux, la semaine qui précède cependant que chaque schéma sectoriel, présidé par un élu régional – souvent membre du Bureau – et par un Directeur Général, est ainsi conforté ou réorienté dans le cadre de ces réunions régulières.

Une organisation financière régionale

Depuis 2011, la fiscalité est régionalisée. Il faut souligner que celle-ci est à la fois locale pour 40 % de son montant, et nationale pour sa majeure partie. L'ensemble est attribué au réseau des CCI par l'intermédiaire de la CCIR.

Le premier travail est bien sûr de calculer et de proposer la répartition de cette ressource fiscale.

Pour les années 2011 et 2012, la répartition historique a été la règle dans le contexte particulier de la baisse des ressources prévues par la loi.

Pour 2013, nous devons prendre en compte les différentes priorités qui sont exprimées dans les schémas sectoriels.

Le processus budgétaire de cette année 2013 commencera dans les prochaines semaines.

Une nouvelle gestion des ressources humaines

Le personnel statutaire et hors Service Industriel et Commercial (Ports) sera au 1er janvier 2013 régionalisé et mis à disposition des CCIT.

- Un travail de diagnostic des différentes situations propres à chaque CCI a été réalisé.
- Dans les prochaines semaines, les conditions de la régionalisation des contrats et des rémunérations seront étudiées.
- L'appui d'un bureau d'étude extérieur, pour assurer le lien entre organisation du réseau, finances et ressources humaines, a été sollicité afin de garantir une approche globale transparente et équitable.
- Les services RH des CCI travaillent à cette homogénéisation et préparent le passage à « une feuille de paie régionale » au 1er janvier 2013.

On considère qu'une période « test » sera nécessaire en septembre 2012.

Cette opération est pilotée par un chef de projet régional qui a rejoint l'équipe de la CCIR début février.

3.2 – Schémas sectoriels régionaux

Intervention de Benoît de CHARETTE, Président de la CCIR Bourgogne

Le Président ECHALIER cède la parole à Benoît de CHARETTE, pour une présentation de la stratégie consulaire régionale (cf. annexe).

Le Président de CHARETTE remercie le Président ECHALIER et indique qu'il y a 3 défis à relever dans le cadre de la réforme des Chambres :

- 1) Appliquer et mettre en œuvre cette réforme qui a le mérite de poser la question « à quoi servons-nous et qu'est-ce que les chefs d'entreprises attendent de nous ? »
- 2) Poursuivre les métiers traditionnels et être pleinement acteur du développement économique régional
- 3) Accroître notre réactivité suite aux conséquences de la crise et repenser, à l'échelle de la région, certaines de nos préoccupations.

Il convient de mettre en place un réseau consulaire à l'échelle de chacune des régions et territoires qui composent la Bourgogne. Les élus ont déjà bien travaillé à l'avancement des objectifs régionaux. La Bourgogne, précise-t-il, est même en avance sur les autres régions, notamment en matière d'innovation. A travers les schémas sectoriels actuellement en cours d'élaboration, ce réseau se construit.

La stratégie consulaire régionale se bâtit sur une expertise technique régionale reconnue dans l'appui aux entreprises. Les interventions doivent correspondre aux attentes et intérêts des entreprises bourguignonnes. Les actions en direction de l'export, de l'innovation, de l'aide au financement des PME et de la formation constituent des objectifs prioritaires.

Pour construire cette organisation, l'ensemble du réseau consulaire régional doit coopérer et la Saône-et-Loire tient une place importante dans cette démarche.

IV – DELIBERATIONS

4.1 – E.S.C. Dijon Bourgogne : demande de subvention au titre de 2011

Rapporteur : Antoine DIAZ

La CCI de Côte d'Or a présenté à la CCI de Saône-et-Loire ainsi qu'aux autres CCI de la région, une demande de subvention de 50.000 euros au titre de l'année 2011, comme elle l'avait fait par le passé, pour lui permettre de poursuivre le développement du groupe ESC Dijon Bourgogne.

Ce sujet a été largement évoqué lors des réunions de Bureau de la CCIR, en date des 15 décembre 2011 et 19 janvier 2012 et il a été convenu que ce projet constituait un enjeu majeur de la régionalisation dont les orientations devaient être intégrées dans le programme de travail du schéma sectoriel « formation-emploi ».

A ce titre, une commission spécifique et temporaire « enseignement supérieur ESC » a été créée pour vérifier la cohérence globale avec les orientations du schéma sectoriel.

Ont notamment été associés à cette réflexion, outre le Président ECHALIER et Antoine DIAZ, Jean-Claude LAJUGIE, membre du Bureau de la CCIR, ainsi que Mansour ZOBARI.

Cette Commission s'est réunie le 7 février dernier avec comme support, la méthodologie de travail suivante :

- présentation du projet d'avenir de l'ESC,
- analyse des perspectives de l'ESC sous l'angle des financements, du rang qu'elle occupe, de son statut et de son rôle dans l'économie régionale,
- examen de ce qui est souhaité pour l'enseignement supérieur et des projets d'investissements,
- le lien entre l'ESC et les EGC,

A l'issue des premiers travaux de cette Commission, l'intérêt régional de l'ESC a été dégagé et admis par l'ensemble des élus consulaires.

La réflexion doit être poursuivie notamment pour fixer les limites de la concurrence entre les formations de même niveau que celles dispensées par les Ecoles de Commerce et de Gestion, gérées par les CCI territoriales et pour déterminer le niveau de financement et de gouvernance de l'E.S.C.

Le Bureau de la CCI 71 qui a examiné cette question au cours de ses réunions des 17 janvier et 28 février 2012, a donné son accord pour le versement de la somme de 50.000 euros au titre de la demande de l'exercice 2011.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité,

- **valident le versement à l'ESC Dijon Bourgogne d'une subvention de 50.000 € au titre de l'année 2011 et décident d'inscrire en conséquence ce montant dans les comptes de l'exercice 2011.**

Jean-Jacques REMILLY souhaite toutefois savoir pourquoi une délibération portant sur l'année 2011 est soumise au vote de l'Assemblée en 2012.

Le Président indique que cette délibération a été prise aujourd'hui à la demande de la CCI de Côte d'Or. Il s'agit d'une régularisation, car cette décision faisait auparavant l'objet d'une contractualisation sur 3 ans. La CCI de Côte d'Or, à l'issue de ces trois années, a oublié de relancer les autres CCI de Bourgogne sur cette question, d'où ce réajustement aujourd'hui.

4.2 – Subvention aux Tribunaux de Commerce et aux associations de Magistrats consulaires du département pour l'année 2012

Rapporteur : Bernard ECHALIER

La C.C.I. a accordé pour 2011 aux deux Tribunaux de Commerce de Chalon-sur-Saône et de Mâcon une subvention globale de 21.300 euros, sous la double forme (cf. délibération des 2 novembre 2010 et 2 mai 2011) :

- **d'une subvention de 6.000 € pour les deux Tribunaux (3.000 euros par Tribunal) attribuée par l'intermédiaire du fonds de concours des Tribunaux de Commerce,**
- **d'une subvention attribuée à chacune des associations de Juges consulaires et répartie comme suit :**
 - **6.300 euros** à l'association des juges Consulaires Mâcon, Charolles, Tournus
(calcul effectué de la façon suivante $450 \text{ €} \times 14 \text{ juges} = 6.300 \text{ €}$)
 - **9.000 €** à l'association des Magistrats, Magistrats Honoraires, anciens Magistrats du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône
(calcul effectué de la façon suivante $450 \text{ €} \times 20 \text{ juges} = 9.000 \text{ €}$)

Consulté sur cette question, le Bureau de la CCI, réuni le 17 janvier 2012, a émis un avis favorable au renouvellement de ces aides pour 2012.

Il est donc proposé aujourd'hui à l'Assemblée de reconduire pour l'année 2012 cette enveloppe financière, sur une base identique à celle de 2011, à savoir :

- **6.000 € pour le fonds de concours**
- **6.300 € pour l'association des Juges consulaires Mâcon, Charolles, Tournus**
- **9.000 € pour l'association des Magistrats, Magistrats Honoraires, anciens Magistrats du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône.**

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, donnent leur accord pour la reconduction de cette affectation pour 2012.

4.3 – Subvention aux organisations interprofessionnelles départementales

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Dans un souci de rationaliser le processus de budgétisation et d'attribution des subventions qu'elle versait depuis plusieurs années aux deux organisations interprofessionnelles de Saône-et-Loire, le MEDEF et la CGPME, pour l'organisation de manifestations à caractère économique, la C.C.I. a proposé à l'assemblée générale du 2 mai 2011, qu'une enveloppe globale annuelle de 15.000 € soit attribuée au MEDEF et à la CGPME.

Cette proposition a été entérinée et une convention de partenariat est intervenue entre la CCI, la CGPME et le MEDEF de Saône-et-Loire, fixant ainsi les engagements et les obligations de chacune des parties.

Pour 2011, les termes de cette convention ont été respectés par chacun des partenaires.

Il est proposé aujourd'hui à l'Assemblée :

- **de reconduire pour 2012 le montant de cette subvention, à savoir 15.000 euros répartis à hauteur de 7.500 € pour le MEDEF de Saône-et-Loire et de 7.500 € pour la CGPME de Saône-et-Loire, étant précisé que le bureau de la CCI, réuni le 17 janvier 2012, a donné son accord de principe sur ce versement,**
- **de renouveler la signature de la convention de partenariat correspondante qui précise les modalités de mise en œuvre, de paiement et publication.**

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- **donnent leur accord pour la reconduction de cette subvention pour l'année 2012**
- **autorisent le renouvellement de la signature de la convention de partenariat correspondante.**

4.4 – Dématérialisation des formalités internationales : tarification

Rapporteur : Alexandre VION

La CCI de Saône et Loire assure l'ensemble des formalités internationales pour les entreprises de Saône-et-Loire sur ses 3 sites : Chalon, Ecuisses et Mâcon.

Les formalités les plus importantes sont les visas et le carnet ATA. En 2011, pour information, 15 352 visas ont été réalisés par la CCI 71 et 90 carnets ATA.

Aujourd'hui, les entreprises se déplacent à la CCI ou font leurs démarches par courrier ce qui représente un coût pour l'entreprise car elle doit se renseigner, se procurer les imprimés, les rédiger et les faire viser par un agent habilité de la CCI.

C'est pourquoi la CCI de Saône-et-Loire souhaite adhérer à la plateforme de dématérialisation des formalités internationales : **GEFI** = Gestion Electronique des Formalités Internationales.

Cette décision implique une redevance annuelle à la CCI qui s'élève à 2.200 € H.T. pour l'adhésion aux sites WebCor et WebDoc, hors module ATA (visas certificats d'origine et documents).

L'adhésion à ce système nécessite un ajustement pour :

- les frais de visa qui passeraient de 4,50 € à 8,00 €
- la vente des imprimés qui passeraient de 2,69 € à 3 €.

Les frais postaux et les frais de dossier resteraient toujours offerts par la CCI de Saône-et-Loire alors qu'ils sont facturés par la CCIP (en fonction du poids pour les frais postaux et 8,00 € pour les frais de dossier).

Les entreprises auront la possibilité d'utiliser, à leur convenance, le système actuel ou le système dématérialisé. Néanmoins, la tarification sera identique quel que soit le service utilisé.

Le Bureau de la CCI a examiné cette question lors de sa réunion du 28 février 2012 et dans un souci d'harmonisation et en attendant qu'une politique régionale soit adoptée en Bourgogne, il s'est déclaré favorable à l'adhésion de la CCI de Saône-et-Loire à la plateforme de dématérialisation GEFI avec la mise en place du nouveau système de tarification.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- **de l'adhésion de la CCI de Saône-et-Loire à la plateforme de dématérialisation des formalités internationales, GEFI, moyennant une redevance annuelle de 2.200 € H.T.**
- **de la nouvelle tarification appliquée aux frais de visa et imprimés, telle que ci-dessus indiqué à partir du 2 Avril 2012, date prévisionnelle de mise en œuvre de ce dispositif.**

4.5 – Convention avec l'ADEME et le Conseil Général de Saône-et-Loire pour la prévention des déchets

Rapporteur : Alexandre VION

Les Etats européens se sont engagés à réduire leur volume de déchets et à mettre en avant la prévention et le réemploi.

Conformément à la loi Grenelle, le Département a procédé depuis fin 2009 à la mise en place d'un Plan départemental de Prévention (PDP) des déchets auquel la CCI a déjà participé en sensibilisant et en accompagnant ses ressortissants dans leurs démarches de réduction et de valorisation de leurs déchets. Elle a élaboré un programme d'actions qui a reçu un accord favorable de l'ADEME qui apporte son soutien financier.

Pour la poursuite de l'opération, la CCI a recruté une chargée de mission « prévention des déchets » pour une période de 2 ans, afin notamment de mener à bien trois principales actions en direction de ses ressortissants :

- **Identifier les gros producteurs de bio-déchets en leur apportant des solutions de prévention et de valorisation,**
- **mettre en place la prévention des déchets en repérant les coûts cachés pour le secteur de l'industrie,**
- **récompenser par un label les commerces de proximité qui s'engagent à la réduction des déchets issus de leur activité et à sensibiliser leur clientèle à la prévention des déchets, notamment grâce à la relation de confiance qui existe entre eux.**

Conscient de sa marge de manœuvre réduite vis-à-vis des professionnels, l'ADEME principal financeur, le Département souhaite s'appuyer sur une structure compétente et légitime, intervenant auprès des entreprises à l'échelle du département.

La Chambre de Commerce et d'Industrie a été identifiée comme ce partenaire privilégié et recevra pour ce faire une subvention de 6.000 € par an pendant deux ans.

Avec cette implication, l'action et la visibilité de la Chambre de Commerce et d'Industrie seront ainsi renforcées au sein du Plan Départemental de Prévention des Déchets et l'information sera ainsi bien relayée auprès des entreprises.

Le Bureau de la CCI, réuni le 17 janvier dernier, a examiné cette question et a donné son accord sur l'engagement de la CCI dans cette opération.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, prennent acte de cet engagement et de la signature par le Président de la CCI de la convention de partenariat correspondante.

4.6 – Convention avec l'association EGEE pour la mise en place du parrainage des créateurs d'entreprises

Rapporteur : Alexandre VION

Dans le cadre du plan de mandature de la CCI de Saône-et-Loire, la reprise-création d'entreprises est un enjeu très important. A ce jour, la CCI accompagne plus de 1 500 créateurs d'entreprises par an.

Une des étapes importantes est non seulement la structuration des projets mais également le suivi post-crédation pour lequel la C.C.I. a souhaité mettre en place le parrainage.

Le but d'une mission de parrainage et de renforcer les chances de succès du projet porté par un créateur en lui permettant de développer les compétences nécessaires à sa nouvelle responsabilité de chef d'entreprise. Selon la norme AFNOR NF X50-771 le parrainage est défini comme suit « *faire bénéficier le porteur de projet de l'expérience, de la notoriété et du réseau relationnel d'une personne ayant ou ayant eu des responsabilités de management ou de chef d'entreprise pendant au moins cinq ans et devant être toujours impliquée dans la vie économique* ».

Ce chef d'entreprise expérimenté ou ce cadre de direction qui accepte le parrainage du créateur s'engage à l'aider dans cette démarche par une attitude d'écoute, de dialogue, d'accompagnement et de mise en réseau afin que son filleul progresse dans son autonomie, sa capacité de décisions et l'identification des ressources utiles à la réussite de son projet.

Pour la mise en place de ce parrainage, la C.C.I. a décidé de faire appel à un réseau de chefs d'entreprises retraités qui se sont regroupés au sein de l'association EGEE (Association Entente entre les Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) qui assiste et conseille les PME/PMI aussi bien sur les aspects financiers, comptables, marketing ou encore des analyses très techniques comme les risques professionnels ou en matière de sécurité.

Ces conseillers EGEE ont été cadres ou chefs d'entreprises et sont en activité dans toute la France. Leurs missions bénévoles sont régies par une charte d'une déontologie stricte.

Aussi, il a été proposé au Bureau de la CCI que soit signée une convention de partenariat entre la CCI et l'association EGEE dans le cadre des activités du pôle création transmission reprise, en associant la plateforme de prêts d'honneur (APHSL).

Le Bureau de la CCI, réuni le 17 janvier 2012, s'est déclaré favorable à cet accompagnement des créateurs/repreneurs et à la signature d'une convention de mission pour chaque bénéficiaire parrainé.

A noter que la CCI de Saône-et-Loire a également noué des partenariats avec d'autres associations de même type que EGEE : ECTI qui intervient pour un primo-diagnostic à l'export et le Réseau Entreprendre Bourgogne qui tient des permanences dans nos locaux, ce qui la place comme la CCI la plus active en Bourgogne pour ce type de partenariat.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, prennent acte de ce partenariat et de la signature par le Président de la CCI de la convention de mission avec l'association EGEE.

4.7 – Bourgogne Sud Activ : signature de la convention de financement pour l'année 2012

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Afin de poursuivre son partenariat avec l'Agence de développement BOURGOGNE SUD ACTIV, la C.C.I. a réfléchi avec le Syndicat Mixte du Pays Charolais-Brionnais (SMPCB) aux solutions à apporter pour que le territoire du Charolais-Brionnais continue à bénéficier d'une action commune de promotion économique ciblée de la part des acteurs économiques locaux.

Aux termes de divers pourparlers, il a été décidé de rédiger une convention cadre d'objectifs tripartite entre la CCI, le Syndicat Mixte du Pays du Charollais Brionnais (SMPCB) et l'agence « Bourgogne Sud Activ » qui définirait les objectifs communs et préciserait les modalités d'intervention de chacune des parties.

Cette convention prendrait effet le 1^{er} janvier 2012 pour une durée d'une année et pourrait être révisée au cours de l'année par voie d'avenant ; elle pourrait être reconduite à l'expiration de son terme par avenant entre les parties concernées.

La C.C.I. pour sa part a souhaité poursuivre son action avec :

- **La mise à disposition du chargé de mission, cadre à Bourgogne Sud Activ ;**
- **La mise à disposition des locaux à Charolles, 1 rue de Grenette et les moyens techniques (téléphone, télécopieur, fax, messagerie, poste informatique, téléphone portable...)** ;
- **Un secrétariat partagé ;**
- Ces moyens mis à disposition feront l'objet d'une facturation de la CCI à Bourgogne Sud Activ.
- **Une participation financière au fonctionnement de Bourgogne Sud Activ à hauteur de 60.000 euros, cette subvention ne pouvant dépasser le tiers du budget de l'agence.**

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer pour :

- **Confirmer la participation de la C.C.I. de Saône-et-Loire à Bourgogne Sud Activ pour l'année 2012, que ce soit sur un plan technique, humain et financier avec le versement d'une subvention de 60.000 euros ;**
- **Et de donner tous pouvoirs au Président pour la signature de la convention tripartite à intervenir entre la CCI, le Syndicat Mixte du Pays du Charollais Brionnais (SMPCB) et l'agence « Bourgogne Sud Activ ».**

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- **décident de confirmer la participation de la C.C.I. de Saône-et-Loire à Bourgogne Sud Activ pour l'année 2012 dans les conditions ci-dessus énoncées,**
- **Donnent tout pouvoir au Président pour signer la convention correspondante.**

Jean-Claude LAJUGIE, membre du Conseil d'Administration de Bourgogne Sud Activ, précise que son budget est financé par le Conseil Général, le Pays Charolais-Brionnais et la CCI dont la part représente 1/3 du budget et reste inchangée pour 2012.

Il est rappelé qu'un montant de 420 000 euros est versé à l'ensemble des ADER de Saône-et-Loire et que ce dossier fera l'objet d'un Bureau au cours de l'année.

4.8 – Nomination d'un nouveau membre de la Commission Consultative des Marchés Publics

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Suite à la perte de la qualité au titre de laquelle il avait été élu, Michel de LANVERSIN a envoyé tout récemment à Monsieur le Préfet de Saône et Loire, sa démission de ses fonctions de membre élu de la CCI71.

Afin de maintenir le bon fonctionnement de la Commission consultative des marchés publics de la CCI au sein de laquelle il avait été désigné en qualité de titulaire, il convient de procéder à la nomination d'un nouveau membre.

Il est proposé à l'Assemblée de désigner :

En qualité de titulaire : Pierre **PETITJEAN** (actuellement suppléant)

En qualité de suppléant : Alain **MOREAU**

Les membres présents, à l'unanimité, approuvent ces désignations

4.9 – Atelier maintenance au Port Sud de Chalon : plan de financement

Rapporteur : Jean-Pierre RIFFIER

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire a décidé la construction d'un bâtiment à usage d'atelier pour les besoins du service de maintenance du service portuaire à Chalon lors de sa séance du 26 Septembre 2011.

En date du 16 novembre 2011, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire a saisi le Préfet Coordonnateur du bassin Rhône-Saône, le Préfet de Région de Bourgogne, le Président du Conseil Régional de Bourgogne ainsi que le Préfet du Département de Saône et Loire pour solliciter les aides financières les plus élevées possibles pour la réalisation de cette opération, au titre du CPIER – PLAN RHONE 2007-2013 et du programme FEDER.

Sur la base d'un coût prévisionnel d'investissement de 350.000 € HT, la Chambre de Commerce et d'Industrie a estimé un autofinancement à hauteur de 20 % de la dépense, soit la somme de 70.000 €, à partir du plan de financement suivant :

- FEDER 20 %, soit 70 000 €
- CPIER dit plan RHONE 60 %, soit 210 000 €
- dont Etat 30 % 105 000 €
- dont Région 30 % 105 000 €
- à la charge de la CCI 71 20 %, soit 70 000 €.

Le Comité Technique et Thématique Interrégional – instance de gouvernance du PLAN RHONE – portant avis sur les projets du volet transport fluvial du CPIER PLAN RHONE, a délibéré en date du 2 mars 2012 sur les montants retenus par l'Etat et la Région pour le financement de cette opération sur la base d'une nouvelle clé de répartition des aides consenties.

L'évolution s'établit comme suit :

Plan de financement mentionné aux demandes subventions du 16 novembre 2011			Plan de financement selon clé de répartition approuvée par le CPIER en date du 2 mars 2012		
Co financeurs	Montant HT en €	%	Co financeurs	Montant HT en €	%
FEDER	70.000 €	20 %	FEDER	105.000 €	30,00 %
CPIER dit plan RHONE	210.000 €	60 %	CPIER dit plan RHONE	143.325 €	40,95 %
dont Etat	105.000 €	30 %	dont Etat	66.675 €	19,05 %
dont Région	105.000 €	30 %	dont Région	76.650 €	21,90 %
charge de la CCI 71	70.000 €	20 %	charge de la CCI 71	101.675 €	29,05 %
Montant de la dépense HT	350.000 €		Montant de la dépense HT	350.000 €	

FINANCEMENT :

En conséquence de ce qui précède, la part restant à la charge de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire est portée à 29,05 %, soit un montant de 101.675 € au lieu de 70.000 € initialement prévu.

Cette nouvelle répartition modifie le financement de cette opération et nécessite d'actualiser le « prêt » accordé par le Service Général de la CCI 71 à son Service portuaire à la somme de 101.675 €.

Dans le cadre de l'instruction prochaine par le Comité de Programmation Interrégional du dossier d'aides de financement du projet de construction de l'atelier au Port Sud de Chalon, cette instance doit disposer préalablement de l'accord de la Chambre de Commerce et d'Industrie sur la clé de répartition du financement de l'opération proposée par le Comité Technique Thématique Interrégional (CTTI).

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le nouveau plan de financement pour la construction d'un bâtiment à usage d'atelier pour les besoins du service de maintenance du service portuaire à Chalon ;**
- **de modifier en conséquence l'inscription de cet investissement au budget 2012, qui sera financé par un prêt accordé par le Service Général de la CCI 71 à son service portuaire pour un montant de 101.675 €, représentant la part d'autofinancement inscrite au nouveau plan de financement de l'opération et sous réserve de l'obtention de l'ensemble des aides financières inscrites au plan de financement validé par le CPIER en date du 2 mars 2012 ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.**

V – ACTIVITES CONSULAIRES : Comptes-rendus

5.1 – Commission Commerce et Services aux Particuliers des 23 janvier et 19 mars 2012

Rapporteur : Pierre PETITJEAN

L'ordre du jour de la commission du 23 janvier portait sur l'examen des points suivants :

- « PASSION COMMERCE »

Compte-rendu de l'opération « Passion Commerce » qui s'est déroulée le 24 Octobre dernier et qui s'est soldée par une bonne participation, le point d'orgue étant le 30 janvier 2012 à Paris.

- « ACHAT-VILLE »

La plateforme Achat Ville www.achat-saone-et-loire.com va disparaître d'ici l'été 2012 et sera remplacée par un site portail avec une connotation commerce actuellement en cours de création.

- FORMATIONS

Proposition par la CCI 71 aux commerçants d'un pack de 4 modules de formation pour répondre à leurs besoins.

Elle propose également 6 sessions de formation aux UCIA pour les aider à professionnaliser leur fonctionnement avec la mise en place d'une « mesure incitative » à savoir le dépôt d'un dossier de fonds de concours est désormais soumis à l'engagement de l'UCIA de suivre au moins 3 des 6 formations.

- ALERTE COMMERCE

Mise en place d'une opération de prévention des actes de délinquance touchant le commerce en collaboration avec la police et la gendarmerie.

Les commerçants seront prévenus par SMS des actes de délinquance dont ils pourraient être victimes. Le lancement est prévu en avril.

- ROLE DU CONSEILLER COMMERCE

Rappel des 4 principales missions du conseiller commerce :

- Information, sensibilisation et formation à la création-reprise et développement
- Conseils et aide pour trouver des solutions personnalisées
- Organisation des opérations collectives
- Accompagnement des commerçants dans des démarches de progrès

La Commission, de nouveau réunie ce matin même, a fait un point d'étape sur l'avancement du plan de mandature :

- FORMATIONS TPE/UCIA

Les 4 sessions de formations TPE ont dû être annulées faute de participants malgré une large diffusion de l'information et une relance en début d'année.

Le programme de formation aux UCIA a été diffusé et on compte 50 participants cette année.

- FORMATIONS PREVENTION ET SECURITE DU COMMERCE

L'opérateur SMS a été défini et une convention entre le Préfet et le Président de la CCI 71 sera signée. Les membres de la Commission ont fait savoir qu'ils souhaitent être partie prenante dans la conception du logo « vigilance commerce ».

- PARTENARIATS COLLECTIVITE

Deux conventions cadre ont été proposées, afin de mettre en avant les actions sur lesquelles la CCI pouvait intervenir :

- L'une avec la Ville de Mâcon dans le cadre de l'opération FISAC URBAIN
- L'autre à la communauté Urbaine Creusot Montceau dans le cadre de son FISAC communautaire.

Les travaux de la commission se sont terminés par un débat nourri sur la fermeture des commerces le dimanche matin.

5.2 – Commission Industrie Services aux entreprises et environnement du 21 février 2012

Rapporteur : Alexandre VION

Le Président de la Commission remercie tout d'abord Joël PAUCHARD qui a accueilli les participants dans son entreprise et leur a fait visiter les différents ateliers.

1 - Schémas sectoriels régionaux 2011 – 2015 – avancement des groupes de travail

Un point d'étape a été fait sur l'avancement des groupes de travail régionaux des différents schémas sectoriels qui concernent la commission industrie – environnement :

- Schéma du développement des entreprises
- Schéma développement durable
- Schéma innovation et intelligence économique
- Schéma international
- Schéma création-transmission des entreprises

2 – Mission énergie

Cyril GARNIER: chargé de mission énergie, en poste depuis mi-octobre 2011, a exposé l'avancement de sa mission « *ensemble pour économiser l'énergie* ».

Une présentation du contexte énergétique a été faite avec notamment une augmentation importante du coût de l'énergie liée à la hausse de la demande, la raréfaction des ressources et à l'ouverture des marchés.

Cette mission s'appuie sur le retour d'expériences de l'opération régionale « optimisez votre énergie » et bénéficie d'un financement de 60 % de l'ADEME.

Le chargé de mission propose :

- d'effectuer une visite énergie en faisant un pré-diagnostic énergétique afin de repérer et estimer les économies d'énergie potentielles

- d'accompagner les entreprises dans une démarche d'optimisation afin d'apporter un soutien à la mise en place d'actions d'améliorations de leurs performances énergétiques
- de sensibiliser le personnel aux enjeux énergétiques en mettant à disposition des entreprises, des outils permettant une communication efficace

A ce jour, un mailing a été envoyé à 1300 entreprises. Un plan de prospection, auprès de 130 entreprises jugées prioritaires, a été mis en place, avec l'appui des assistants techniques à l'industrie. 9 pré-diagnostic énergétiques ont été réalisés.

3 – « Entrez dans l'Entreprise » (EDLE)

2 départements en Bourgogne participent à l'opération « Entrez dans l'Entreprise » : la Côte d'Or et la Saône-et-Loire. Elle se déroule les 23 et 24 mars 2012 dans le cadre de l'opération nationale : « semaine de l'industrie ».

Cette opération mobilise des salariés autour d'un projet fédérateur et permet de faire une communication externe en direction d'un large public afin de valoriser l'image et le savoir-faire de l'entreprise.

Actuellement, 30 entreprises de Saône et Loire participent à EDLE. Elles sont, en parallèle, inscrites sur le site de « la semaine de l'industrie ». Pour les années à venir, la commission suggère de « moderniser » cette opération.

4 – Dispositif ALIZÉ

Une présentation du futur projet ALIZÉ a été exposée aux membres de la commission. ALIZÉ: (Actions Locales Interentreprises en Zones d'Emploi) est un dispositif de soutien à l'activité économique et à la création d'emplois par l'accompagnement des projets de PME-PMI en développement. Celui-ci existe depuis 1998.

Des grandes entreprises, aux côtés des collectivités locales, des acteurs économiques territoriaux et des services de l'Etat, mettent gratuitement à disposition des PME-PMI locales leurs compétences pour les aider à structurer leurs projets de développement.

Cette mise à disposition de compétences des grandes entreprises peut être couplée à un outil financier d'avance remboursable (entre 10 et 20 000 €) qui permettra un effet de levier pour la mise en place de leurs projets.

3 secteurs ont été définis sur la Saône et Loire :

- Chalon – Bresse du Nord
- Mâcon – Louhans – Tournus
- Autun – Charolles – CCM

Pour mener à bien ce projet, nous devons, aujourd'hui, solliciter les grandes entreprises de notre département ainsi que des partenaires financiers pour la mise en œuvre du projet ALIZÉ en Saône et Loire et en demander l'agrément.

5 – Tour de table : conjoncture économique

Un tour de table sur la conjoncture a été fait. Selon les chefs d'entreprises et selon certaines activités, les carnets de commandes ne sont pas toujours bien remplis et ils travaillent au jour le jour.

L'activité ne semble pas vouloir reprendre avant le deuxième semestre ; une certaine phase d'attente due aux élections du printemps est observée.

Rapporteur : Yves TOITOT

Cette première réunion de la Commission, qui se positionne comme support aux autres services de la CCI, a notamment permis d'axer sa réflexion par rapport aux travaux thématiques des autres commissions.

L'ordre du jour portait sur l'examen des points suivants :

1. Présentation du service

Une présentation de l'organisation et des domaines de compétence de la direction de l'information économique et de la communication (DIEC) a été faite, à savoir :

- Le pôle communication,
- Le pôle études,
- Le pôle fichier,
- Le pôle TIC,
- Le pôle information économique

L'accent a été mis sur le rôle et la mission de l'Information Economique, en direction des élus, des collaborateurs, des entreprises ou collectivités, ainsi que sur les moyens humains et outils dont dispose la CCI pour collecter, traiter et diffuser l'information.

2. Evolution du Centre d'Information Economique

Le Centre d'Information Economique (CIE) bénéficie, depuis fin juin 2011, de l'accompagnement d'un cabinet spécialisé dont la mission consiste à définir de nouvelles méthodes d'organisation du CIE et une orientation des compétences des documentalistes vers des tâches à plus forte valeur ajoutée. Le travail a porté sur le diagnostic des forces et faiblesses, la mise en place de process et de modes opératoires, la définition de groupes clients internes et externes et l'autonomisation des conseillers de la CCI dans leurs recherches.

3. Schéma sectoriel

L'information économique a été inscrite comme axe stratégique du Plan de Mandature de la CCIR Bourgogne, en coordination avec les CCI territoriales. Les réflexions du schéma sectoriel visent à conforter la mission d'expertise des CCI de Bourgogne et à positionner le réseau consulaire bourguignon comme premier interlocuteur des Pouvoirs Publics et des Collectivités Territoriales en matière d'information économique.

Les réunions du schéma sectoriel information économique qui se sont tenues les 20 janvier et 15 mars concernaient notamment le positionnement de Baseco Bourgogne comme outil stratégique des CCI, la volonté de produire une information économique à plus forte valeur ajoutée et plus ciblée, la nécessité d'harmoniser l'offre des produits CCI, la politique commerciale et les conventions, la définition d'une politique de promotion et de communication plus poussée sur les produits réalisés, le renforcement des compétences, des moyens et des ressources, ou encore la définition de publics cibles prioritaires.

4. Points de convergence information économique dans le programme de mandature de la CCI71

Sur la base des chaînes de valeur élaborées par les différents services de la CCI (formation, industrie, Aproport...), les points de convergence de l'information économique ont été présentés : levée de doutes, émergence de projets ou plus généralement de supports aux actions des services opérationnels de la CCI.

5. Débat sur les tarifs de l'information économique

Sur certaines de ses prestations d'information économique, la CCI dispose d'une grille de tarifs (vente de fichiers d'entreprises ou de produits documentaires) qu'il est envisagé de tarifier plus largement. Une réflexion régionale est parallèlement en cours et il a été décidé d'en attendre les conclusions pour harmoniser les tarifs.

5.4 – Commission Formation professionnelle et Emploi du 7 mars 2012

Rapporteur : Antoine DIAZ

Antoine DIAZ communique les principaux faits marquants et activités inscrits à l'ordre du jour :

➤ *DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE ET DE L'EMPLOI (DFCE) :*

- Partenariat Nicéphore Cité : Formation Vidéo Numérique pour le Web : la 1^{ère} session est terminée. Une Convention de Commercialisation est en cours avec l'INA (International Nucléar Académy)
- Forum alternance : JOB d'été courant Mars à Mâcon - Apprentissimo à Dijon
- Assises de la formation : Elles sont organisées par le Conseil Régional de Bourgogne et auront lieu le 15 mars à Dijon
- GPEC : contact est pris sur le Tournugeois
- Pôle Emploi : La réponse à l'appel d'offres OPCRE est retenue (Objectif Projet Création ou Reprise d'Entreprise)
- Partenariat AGEFOS : CCI Formation est retenue pour « Pack Formation », « Pack Performance et compétence », « Sécuri'Pass » et « Vision Pro ».

➤ *DIRECTION DE LA FORMATION INITIALE ET DE L'APPRENTISSAGE (DFIA) :*

CFA Automobile

- Le plan de communication en cours.
- Le CFA participation au salon Apprentissimo à Dijon
- Des Journée Portes ouvertes seront organisées le 24 mars 2012
- Travaux atelier moto : ces travaux sont terminés. Une présentation sera faite aux professionnels lors des Journées Portes Ouvertes.
- BTS Maintenance Poids Lourds : intervention du Conseil Régional de Bourgogne. Des investissements importants dans un lycée voisin ont été réalisés pour cette filière. Des réunions de travail seront mises en place pour optimiser l'utilisation du matériel.
- Démarrage d'actions suite au travail sur chaîne de valeurs : promotion de la filière Véhicules Industriels, préparation d'un plan de communication.

CIFA J. Lameloise

- Légère baisse des effectifs (- 4 %.)
- Ouverture d'une session BP Restaurant à la prochaine rentrée
- Agrément Fafih pour l'ouverture du Certificat de Qualification Professionnelle serveur en restauration-option sommellerie

- Formation des tuteurs (secteur hôtellerie) avec l'aide du Fafih
- Journée Portes ouvertes qui ont eu lieu le 17 mars 2012
- Réfection du gymnase, on enregistre un: manque de financement compte tenu de l'évolution du projet
- Partenariat avec le Japon : commémoration du Tsunami. La délégation japonaise devrait revenir au CFA en novembre prochain.

EGC

- Participation à divers salons et forum dont Studyrama et au « train de l'orientation »
- EGCiales, qui se sont déroulées le 16 mars 2012 à Chalon
- Site admission Post Bac : clôture des inscriptions.
- Organisation de 2 Portes Ouvertes en décembre et février
- Echange Franco-Allemand : nos étudiants se sont rendus en Allemagne en décembre dernier.

Service Apprentissage

- Reconstitution du Développeur Apprentissage dont la mission ciblera les entreprises de plus de 250 salariés
- La collecte Taxe d'Apprentissage est en cours.

Informations diverses

- SPEL Chalon : il s'est déroulé dans les locaux du Média Pôle et réunissait les CFA et acteurs de l'alternance. Proposition a été faite par le Sous-Préfet d'organiser, après les élections, un forum sur l'alternance dans les locaux de la CCI.
- Mise en place de la POE : préparation Opérationnelle à l'Emploi ; cette action de formation vise à favoriser le retour à l'emploi et peut proposer jusqu'à 400 heures de formation
- Mise en place du DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance) en CFA, pour les élèves de 15 ans ayant un projet d'entrée en apprentissage (ex CPA). Mercurey et Mâcon ouvrent une classe à la rentrée.
- La loi Cherpion prévoit la possibilité pour les collégiens d'effectuer des mini-stages en entreprise. La gestion des conventions pourrait être assurée par les CCI. Elle prévoit également la possibilité pour les CFA d'accueillir des jeunes sans contrats d'apprentissage. Elle donne la compétence d'enregistrement des contrats aux seules compagnies consulaires avec des mesures de simplification et une dématérialisation des formalités possible.
- Opération de valorisation des maitres d'apprentissage - 11 ou 26 avril (tables rondes) : seront invités : les organisations professionnelles, CET, la DIRECCTE, le Conseil régional de Bourgogne, les élus de la CCI et de la CMA, les entreprises

CCIR "SCHEMAS SECTORIELS"

2 sous-groupes de travail en cours : Apprentissage et Enseignement supérieur. Les réunions se poursuivent et la dernière a eu lieu le 14 mars dernier à AUTUN.

Le Président ECHALIER informe l'assemblée que le Conseil Régional de Bourgogne a validé l'octroi d'une subvention de 553 200 euros pour les travaux du CFA automobile de Mâcon et il tient à remercier de vive voix Monsieur Le Préfet pour son intervention dans ce dossier.

VI – QUESTIONS DIVERSES : Informations

6.1 – Appels d’offres et marchés publics

Conformément à l’article 79 du règlement intérieur de la C.C.I. 71

Rapporteur : Alain CHANDIOUX

I - Marchés passés depuis l’Assemblée générale du 28 novembre 2011

Liste des attributaires :

➤ **CFA AUTOMOBILE MACON : MAPA**

➤ **Mobilier pour l’internat :**

⇒ **Lot 1 : Lits, sommiers :**

société **SIMIRE** à Mâcon pour un montant de 8 941,30 € TTC

⇒ **Lot 2 : Matelas + housse, traversins avec sous taies :**

société **DLM** à Nîmes pour un montant de 7 618,52 € TTC

➤ **Equipements pour la cuisine :**

⇒ **Lot 1 : deux friteuses :**

entreprise **TECHNI FROID** à Mâcon, pour un montant de 5 740,80 € T.T.C .

⇒ **Lot 2 : Meuble froid, rampe chauffante, table inox vide ordures, 2 tables + étagère :**

entreprise **TECHNI FROID** à Mâcon, pour un montant de 8 204,56 € T.T.C .

➤ **IMPRESSION, AVEC ROUTAGE, DE L’ENSEMBLE DES DOCUMENTS DE COMMUNICATION ET PAPETERIE DE LA CCI : MAPA**

⇒ **Lot 1 : Impression Offset + routage :**

entreprise **SEIC** au Creusot, pour un montant de 60 243,58 € H.T.

⇒ **Lot 2 : Impression numérique :**

société **BUREAUTIQUE 71** à Mâcon, pour un montant de 4 199 € H.T.

➤ **NETTOYAGE DE L’ENSEMBLE DES LOCAUX : APPEL D’OFFRES**

⇒ **Lot 1 : CCI/DG, DG Aproport, Média Pôle et Aproport Port sud :**

Entreprise **ECLAT DU MORVAN** à Autun, pour un montant de 79 854,88 € H.T.

⇒ **Lot 2 : Siège, EEF, CFA pour la seule vitrerie et Aproport Port Mâcon :**

entreprise **ECLAT DU MORVAN** à Autun, pour un montant de 43 020,30 € H.T.

⇒ **Lot 3 : Bureau de Charolles :**

entreprise **SUD EST NETTOYAGE** à Vénissieux, pour un montant de 5 605,80 € HT

⇒ **Lot 4 : CCI ECUISSES :**

entreprise **ONET SERVICES** à Mâcon, pour un montant de 7 180,14 € H.T

➤ **DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE SUR L’ENSEMBLE DES BATIMENTS DE LACCI**

Bureau d’études **QUALICONSULT SECURITE** à Fontaines Les Dijon, pour un montant de 1 900 € H.T.

II – Marché en cours

- Création d'un site web annuaire des commerçants de Saône-et-Loire

III – Marchés prévus (non publiés)

- Personnels intérimaires
- Zone industrielle de la Garenne : appel à maîtrise d'œuvre
- Atelier maintenance au Port Sud de Chalon-sur-Saône
- Accord-cadre concernant l'agrément de transporteurs routiers 71 pour PORTS INTER
- Marché photocopieurs
- Réfection toiture Média Pôle

6.2 – Subventions accordées par la CCI depuis la dernière assemblée générale

Conformément à la délibération sur les modalités d'attribution des subventions accordées par la CCI

Rapporteur : Pascal LEYES

Pascal LEYES informe l'Assemblée des subventions attribuées par notre Compagnie depuis le 28 novembre dernier :

Subventions	Président	Bureau	Montant
	Date	Date	
Ville de Mâcon : Les rendez-vous de l'emploi		16.12.11	3 000
Société Nationale des meilleurs ouvriers de France : Meilleurs apprentis de France	31.12.11		500
Ville de Chalon : salon Objectifs Métiers		13.12.11	4 000
Office de Tourisme Louhans : Marché gastronomique Fernand Point	31.01.12		250
ZOOM Entreprises (salon de la création et de la jeune entreprise à Louhans)	28.02.12		700
Organisations professionnelles : - MEDEF de Saône et Loire - CGPME de Saône et Loire		28.02.12	7 500 7 500
Fédération départementale des Foires de Saône et Loire (foires en milieu rural)		28.02.12	4 600
Institut de recherche du Val de Saône-Mâconnais pour colloque « Fleuves et Territoires »		28.02.12	2 000
			7 500
			22 550
TOTAL			30 050

Rapporteur : Pascal LEYES

➤ **Remplacements mandats Michel de LANVERSIN**

- **Commission départementale des impôts directs – déduction rémunérations**

poste de suppléant :

- Proposition : Patrick *DEPELLEY*

- **Commission départementale des impôts directs (valeur vénale des biens soumis à TVA)**

poste de titulaire :

- Propositions :

Titulaire : Pierre *PETITJEAN* (actuellement suppléant)

Suppléant : Patrick *DEPELLEY*

- **Commission départementale de lutte contre le travail illégal**

poste de titulaire

- Proposition : Yves *TOITOT*

- **Centre de gestion Agréé Mâcon-Charolles-Tournus**

poste de suppléant :

- Proposition : Ginette *PATISSIER*

- **SEMA (Société d'aménagement Mâconnais Bourgogne du Sud)**

poste de titulaire :

- Proposition : Vincent *LONGUEVILLE*

➤ **Autres désignations :**

- **Centre de Gestion Agréé Mâcon-Charolles-Tournus :**

Désignation d'un suppléant en remplacement de Pascal LEYES

- Proposition : Michel *CHAMBREUIL*

- **Marketing territorial de Saône-et-Loire :**

Désignation d'un représentant au Comité de suivi :

- Proposition : Alexandre *VION*

- **SEMPAT 71 : Nomination d'un Censeur**

- Proposition : Michel *ALAINE*

Les membres présents, à l'unanimité, valident ces désignations.

VII – CONCLUSION

7.1 – Intervention de Benjamin GRIVEAUX, représentant Arnaud MONTEBOURG, Président du Conseil Général de Saône-et-Loire

Benjamin GRIVEAUX remercie tout d'abord le Président pour son invitation et salue l'Assemblée.

Il indique qu'il se réjouit du partenariat du Département avec la CCI et les autres collectivités, partenariat décisif dans le soutien aux entreprises.

Il précise en effet que ce sont les entreprises qui créent les emplois et non les élus, qui en revanche sont là pour soutenir, aménager, préparer les infrastructures....

L'ordre du jour de cette Assemblée, indique-t-il, reflète bien les différents domaines d'intervention de la CCI.

Il revient ensuite sur le dossier des Agences de développement, qui a déjà fait débat en Saône-et-Loire.

Il était question en 2010, de la réduction du nombre d'agences, voire d'une agence unique.

Ce dossier reviendra à l'ordre du jour car il faudra, le moment venu et par nécessité, trouver une cohérence indispensable.

Autre dossier commun très important pour la CCI : la SEMPAT Sud Bourgogne. Il rappelle que la CCI a participé à hauteur de 10 % du capital social.

La création de cette structure est née du constat qu'il faut utiliser l'argent public pour rétablir une politique industrielle dans le département. Le Conseil Général croit en cet avenir.

Le rôle de la SEM patrimoniale sera d'investir dans de l'immobilier, afin de proposer des offres immobilières locatives pour les activités industrielles ou tertiaires, répondant ainsi tant aux préoccupations des grandes entreprises que des PME. Son champ d'intervention concernera la totalité du département, voire les territoires limitrophes.

Il se réjouit de la collaboration avec la CCI depuis 12 mois sur ce dossier, à destination des investisseurs extérieurs, en vue du développement de notre territoire.

7.2 – Intervention de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire

Monsieur le Préfet rappelle qu'élections obligent, la période de réserve interviendra dans quelques jours. Les périodes d'élections pèsent bien souvent à court terme sur les décisions d'investissements des entreprises et sur le niveau de consommation des ménages.

Pour la conjoncture, l'année 2011 a été correcte, mais elle se termine sur une période moins positive, notamment depuis septembre, avec un taux de chômage qui s'est installé durablement à la hausse. Les carnets de commande se remplissent au jour le jour, avec un effet de retard sur les investissements.

Il retient des projets de la CCI 71, une volonté de travailler sur les aspects de la formation et de l'accompagnement des entreprises. Il insiste sur la nécessité d'une cohérence territoriale entre les collectivités publiques et des acteurs du développement. Il est nécessaire de travailler ensemble pour des actions efficaces et inscrites dans la durée.

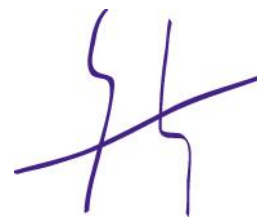
Le renforcement de l'échelon régional dans le réseau des CCI s'inscrit dans cette démarche. Le niveau régional se situe à l'échelle de la gestion, car il convient de conserver l'équilibre et d'arrêter les grands axes structurants pour les décliner ensuite en axes départementaux. Les réflexions interconsulaires doivent permettre de trouver cet équilibre en agissant au plus près du terrain et en maintenant cette présence territoriale.

Il termine en précisant les services de l'Etat continuent à être présents et à travailler aux côtés de la CCI.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 H 30.

Le secrétaire
Alain THOUVENOT

Le Président
Bernard ECHALIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' and 'E' with a horizontal line crossing through them.